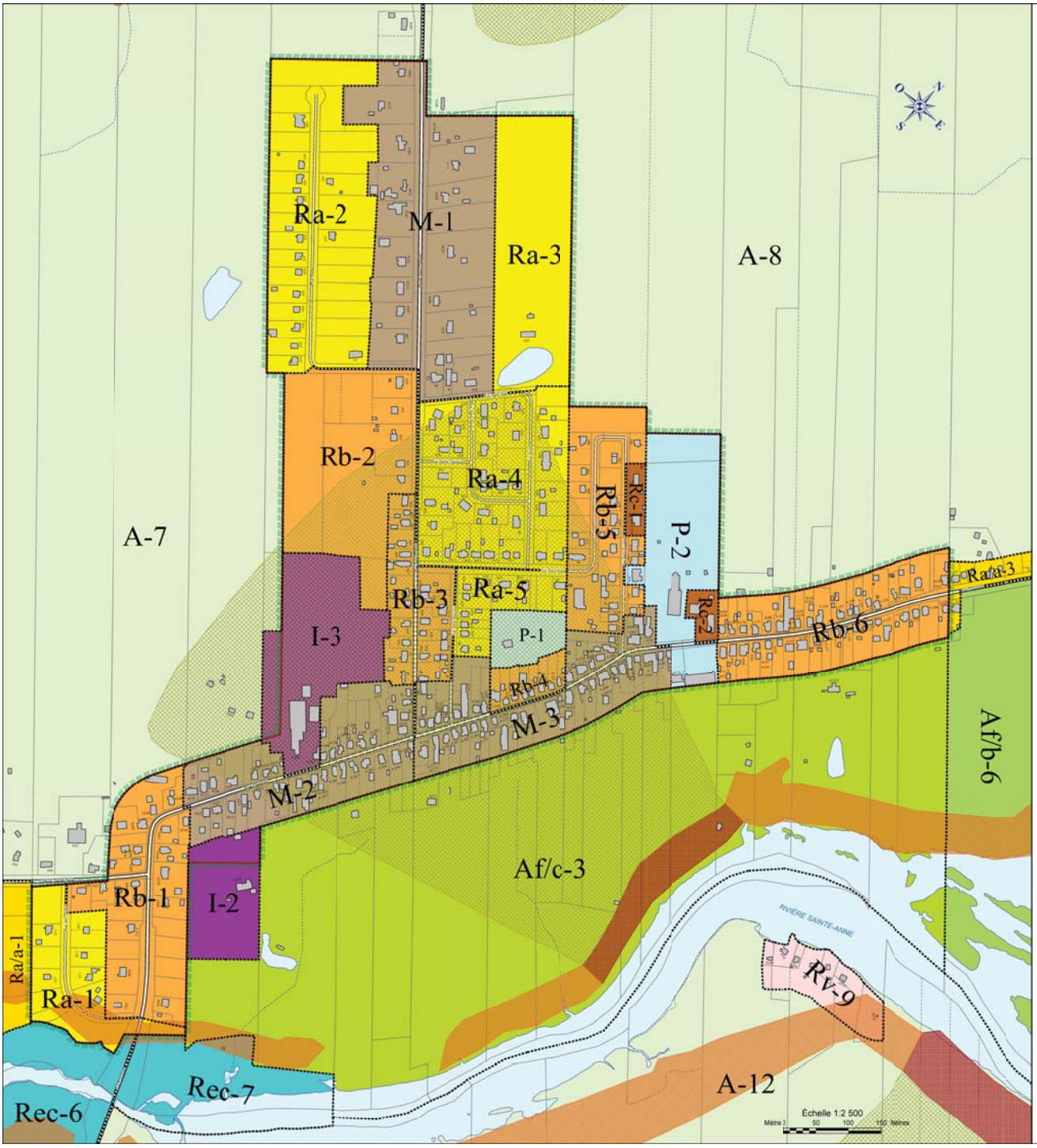

SAINT-ALBAN
UNE HARMONIE À SAVOURER

RÈGLEMENT DE ZONAGE

Annexe " II "
PLAN DE ZONAGE
Feuillet 2 de 2

Type de zone — Vocations dominantes

Résidentielle
- Ra — Résidentielle de faible densité (unifamiliale isolée)
- Ra/a — Résidentielle de faible densité en milieu agricole (unifamiliale isolée)
- Rb — Résidentielle de moyenne densité (unifamiliale et bifamiliale)
- Rc — Résidentielle de haute densité
- Rm — Résidentielle de maisons mobiles ou résidences unimodulaires
- Rv — Résidentielle de villégiature

Mixte
- M — Mixte
- M/a — Mixte en milieu agricole

Industrielle
- I — Industrielle

Publique
- P — Publique et institutionnelle
- Rec — Récréative
- Cons — Conservation

Agricole et/ou forestière
- A — Agricole dynamique
- Af/a — Agroforestière (secteur de 5 ha et plus)
- Af/b — Agroforestière (secteur de 10 ha et plus)
- Af/c — Agroforestière (sans résidence)
- Fo — Forestière
- Rec/f — Forestière à récréative

Ra - 1 — Appellation de la zone / Numéro d'identification de la zone
Limite de zone
Limite du périmètre d'urbanisation
Limite de la zone agricole

Zones à risque de mouvements de terrain
- Zone à risque élevé
- Zone à risque moyen
- Zone à risque faible

MRC de PORTNEUF

Ce plan fait partie intégrante du règlement de zonage numéro _____

Authentifié le _____ Par _____

Maire — Secrétaire-trésorier

Révisé le	Règlement numéro

Réalisation : MRC de PORTNEUF
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme / Géomatique
Août 2015